

COMMUNE DE CAVILLARGUES

**7^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023 à
20H30**

Matière de l'acte : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Nature de l'acte : 5.4 Délégation de fonctions

Nombre de membres:
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11+ 4 procurations

Date de convocation
Le 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le jeudi dix-neuf octobre à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des
Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la
loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent
NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle,
LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie,
FRENE Éric, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : FANTON Pascale procuration GAS Joëlle,
JUSTAMOND Mireille procuration FRAC Valérie, JALLIFFIER-ARDENT
Catherine procuration NADAL Laurent, ARNAUD Jérôme procuration
LAVASTRE Norbert

FRAC Valérie est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,
- Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
- Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
- Vu le courriel du 22/09/23 d'accord de la part de Me LAICK Guy pour devenir le déontologue de la commune

Article 1 :

Désignation du référent déontologue

Monsieur LAICK Guy est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Article 2 :

Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi par mail : laick.guy@wanadoo.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Le Déontologue, Mairie de CAVILLARGUES – 4, tour de ville – 30330 CAVILLARGUES.

En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Article 3 : Rémunération

Le référent sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

Le montant de l'indemnité forfaitaire versé est fixé à 80 euros par dossier.

Ainsi fait les jour, mois, ans susdits.

Le Maire
NADAL Laurent

Envoyé en préfecture le 20/10/2023
Reçu en préfecture le 20/10/2023
Publié le
ID : 030-213000763-20231019-D2023_060-DE